



## Ordre de service d'action

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation  
Sous-direction de l'enseignement supérieur  
Bureau des formations de l'enseignement supérieur  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

### Note de service

**DGER/SDES/2019-107**

**06/02/2019**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

DGER/SDESR/N2009-2124 du 15/12/2009 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Sciences et technologies des aliments " (STA).

DGER/SDESR/N2009-2125 du 15/12/2009 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Viticulture-Œnologie " (VO).

DGER/SDESR/N2010-2135 du 28/09/2010 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Agronomie : Productions végétales ".

DGER/SDESR/N2010-2136 du 28/09/2010 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Production horticole ".

DGER/SDESR/N2012-2091 du 23/07/2012 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " développement, animation des territoires ruraux ".

DGER/SDESR/N2012-2089 du 23/07/2012 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " génie des équipements agricoles ".

DGER/SDESR/N2012-2090 du 23/07/2012 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " gestion forestière ".

DGER/SDESR/N2013-2092 du 08/07/2013 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Aménagements paysagers ".

DGER/SDESR/N2013-2091 du 08/07/2013 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " Aquaculture ".

DGER/SDESR/N2013-2138 du 22/10/2013 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option " gestion et protection de la nature ".

DGER/SDES/2014-565 du 16/07/2014 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole »

DGER/SDES/2014-567 du 16/07/2014 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option « Développement de l'agriculture des régions chaudes »

DGER/SDES/2014-100 du 12/02/2014 : Définition des épreuves et modalités d'évaluation du BTSA option "gestion et maîtrise de l'eau".

DGER/SDES/2014-99 du 12/02/2014 : Définition des épreuves et modalités évaluation du BTSA option technico-commercial

DGER/SDES/2016-787 du 07/10/2016 : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "productions animales".

DGER/SDES/2016-794 du 12/10/2016 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA option "analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques".

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** définition de la grille d'évaluation de l'épreuve E1 « Expression française et culture socioéconomique » du BTSA.

### Destinataires d'exécution

Administration centrale  
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Hauts-commissariats de la République des COM  
CGAAER  
Inspection de l'enseignement agricole  
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles  
Etablissements d'enseignement public supérieur du MAA  
Etablissements d'enseignement privé sous contrat  
Fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organisations responsables d'établissements d'enseignement agricoles privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

**Résumé :** cette note de service a pour objet de modifier la grille d'évaluation de l'épreuve E1 « Expression française et culture socioéconomique », commune aux seize options du BTSA. La nature de l'épreuve E1 reste inchangée.

### Textes de référence :

- Arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « viticulture-œnologie »
- Arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « sciences et technologies des aliments »
- Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « technico-commercial »
- Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie : productions végétales »
- Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « productions animales »
- Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « production horticole »
- Arrêté du 3 juin 2010 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques »
- Arrêté du 12 juillet 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et maîtrise de l'eau »
- Arrêté du 12 juillet 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et protection de la nature »
- Arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « développement, animation des territoires ruraux »
- Arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « génie des équipements agricoles »
- Arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière »
- Arrêté du 19 juin 2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « aménagements paysagers »
- Arrêté du 19 juin 2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « aquaculture »
- Arrêté du 16 juin 2014 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole »
- Arrêté du 16 juin 2014 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes »

Cette note de service a pour objet de modifier la grille d'évaluation de l'épreuve E1 du BTSA. L'épreuve E1, « Expression française et culture socioéconomique », est commune aux seize options du BTSA. La grille d'évaluation nationale de l'épreuve E1, qui figure en annexe 1 de la présente note de service, remplace la grille qui figure en annexe 1 de chaque note de service définissant les épreuves et les modalités d'évaluation pour chaque option de BTSA.

**La présente disposition est applicable à compter de la session d'examen 2019 du BTSA.** La modification de la grille d'évaluation constitue un ajustement destiné à faciliter le travail des correcteurs de l'épreuve E1 afin de prendre en compte les recommandations des présidents de jury du BTSA au regard des sessions d'examen précédentes. Ces évolutions visent à clarifier les indications de correction sur les deux parties de l'épreuve, et à mieux répondre aux objectifs de l'évaluation capacitaire. Cette modification n'entraîne aucun changement sur la nature et les attendus de l'épreuve elle-même.

Le Directeur Général de l'Enseignement  
et de la Recherche

Philippe VINÇON

## ANNEXE 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E1 EXPRESSION FRANÇAISE ET CULTURE SOCIOÉCONOMIQUE

Session :

N° de jury

Capacité testée « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société »

CRITÈRES	INDICATEURS	--	-	+	++	OBSERVATIONS	BARÈME
<b>Compréhension et restitution d'un texte argumentatif</b> (1 <sup>ère</sup> partie)	<p><b>Question 1</b> : relevé ou repérage d'un ou plusieurs éléments adaptés en qualité et quantité : exactitude et exhaustivité des éléments</p> <p><b>Question 2</b> : reformulation précise et fidèle au sens, pertinence de l'illustration</p> <p><b>Question 3</b> : pertinence de l'explication en contexte : développement cohérent, développement pertinent, prise en compte du contexte</p>						/7
<b>Développement d'une prise de position argumentée</b> (2 <sup>ème</sup> partie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pertinence de l'argumentation : bonne compréhension/délimitation de la question posée, diversité et qualité des arguments et des contre-arguments, intégration d'exemples adaptés</li> <li>- richesse de l'argumentation : mobilisation cohérente des éléments contenus dans les différents documents, mobilisation adaptée de connaissances personnelles issues des domaines économique, social et culturel</li> <li>- progression de l'argumentation perceptible et porteuse de sens</li> <li>- prise de position bien affirmée (pas de dissertation)</li> </ul>						/6
<b>Maîtrise du cadre de communication attendu</b> (2 <sup>ème</sup> partie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- forme développée conforme à la consigne : lettre, article...</li> <li>- situation de communication conforme à la consigne : prise en compte du public visé...</li> <li>- longueur conforme</li> </ul>						/3
<b>Expression dans un langage clair et précis</b> (1 <sup>ère</sup> partie et 2 <sup>ème</sup> partie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation soignée</li> <li>- mobilisation d'un vocabulaire riche et précis</li> <li>- utilisation pertinente des règles syntaxiques</li> <li>- mobilisation adaptée des codes de l'orthographe grammaticale et lexicale</li> </ul>						/4
<b>TOTAL</b>							<b>/20</b>